



**FORMATION DES MEMBRES DES PLATEFORMES NATIONALES ET DES  
CHAMPIONS DE L'EAU DU BASSIN DU FLEUVE MANO SUR LE « PARTAGE DES  
BENEFICES LIES A L'EAU» , la « GOUVERNANCE DES EAUX  
TRANSFRONTALIERES »**

Monrovia, 17, 18. 19 et 18 Juillet 2018

**RAPPORT**

## INTRODUCTION

Du 17 au 20 juillet 2018, à l'hôtel CORINA à Monrovia en République de Liberia, s'est tenu l'atelier régional de formation des membres des plateformes nationales (Guinée, Liberia, Sierra Leone), du Comité Transfrontalier de gestion des ressources en eau du bassin du fleuve Mano et des Champions de l'eau, sur la validation de l'« **étude du diagnostic approfondi de l'impact de l'exploitation des mines et de l'énergie dans les bassins transfrontaliers de la Mano et de la Moa/Makona** » et le renforcement des capacités des acteurs locaux, des Points Focaux BRIDGE et des Champions de l'Eau sur le « **partage des bénéfices liés à l'eau dans un contexte de coopération** ».

Organisé par le Secrétariat Général de l'Union du Fleuve Mano (UFM), avec l'Appui de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) dans le cadre du **projet BRIDGE** (Building River Dialogue and Governance), cet atelier a regroupé les représentants des plateformes nationales et des structures techniques des Républiques de Guinée, du Liberia et de la Sierra Leone. L'équipe des formateurs était composée de représentants de l'UICN (Programme Afrique Centrale et Occidentale). La liste des participants est en annexe du présent rapport.

La préservation et la conservation durable des ressources en eau constituant une priorité pour l'UFM et ses pays membres, l'atelier avait pour objectifs de valider le rapport sur l'étude du diagnostic approfondi et de former les acteurs locaux provenant des bassins des fleuves Mano et Moa/Makona sur la thématique principale du « partage des bénéfices liés à l'eau » et la gouvernance transfrontalière.

Le but étant de former les acteurs sur les outils leur permettant de l'échelle locale, nationale et régionale; de contribuer à créer un cadre idéal de concertation, de prévention de conflits, de résolution de conflits ouverts pour une exploitation équitable et raisonnable des ressources en eau, notamment les eaux transfrontalières.

Pour cela, la formation comprenait des jeux de rôle autour des concepts présentés sur le partage de bénéfices liés aux ressources partagées.

### I. CEREMONIE D'OUVERTURE

La cérémonie d'ouverture de l'atelier régional a été reportée au 18 juillet 2018 suite à l'arrivée tardive de l'équipe de l'UFM et de la délégation sierra-léonaise due aux intempéries.

L'ouverture officielle, précédée d'une prière religieuse, a été présidée par le représentant du Ministre en Charge des ressources en eau, **M. Anthony KPANTEH**, Point Focal Bridge du Liberia, a été ponctuée par quatre allocutions dans l'ordre ci-après :

- Mot de bienvenue ; Mr Anthony KPANTEH, Point Focal Bridge du Liberia,
- Mot de Mr Umaru ROGERS, président du comité transfrontalier du Bassin de la Mano ;
- Mot de Mme Sandrine SANKARA Coordinatrice régionale du projet, représentante de l'UICN-PACO ;
- Mot du représentant de la Secrétaire Générale de l'UFM, M. Christian Jallah, Représentant résident de l'UFM,
- l'allocution d'ouverture du Ministre des Mines, des Terres et de l'Energie du Liberia lue par le Point Focal National du Liberia.

Suite à ces différentes allocutions, un tour de table a été fait pour la présentation des participants, et le contenu de l'atelier a été rappelé aux participants avant d'entamer les travaux proprement dit.

Une photo de groupe a clos la cérémonie d'ouverture.

## **II. DEROULEMENT DES TRAVAUX**

Les travaux ont été dirigés par un Bureau de séance composé comme suit :

- Président, M. Anthony Kpandeh ;
- Les rapporteurs Mme Ruth K. Varney (Liberia) et M. Felix Koumassadouno TAMBA (Guinée)
- Le rapportage général de l'atelier était assuré par une équipe constituée de l'UFM et de l'UICN.

### **2.1. ADOPTION DE L'AGENDA**

Suite au retard accusé par les participants de la Sierra Léone et les membres du Secrétariat Général de l'UFM, l'agenda de l'atelier a été légèrement modifié comme suit :

La journée du mardi 17 juillet 2018 a été consacrée aux travaux d'examen du rapport d'étude du diagnostic approfondi par les participants du Liberia et de la Guinée.

- Le Mercredi 18 juillet 2018, la matinée a été consacrée à la cérémonie d'ouverture suivie de l'examen du rapport de l'étude du diagnostic approfondi en plénière.
- Le Jeudi 19 juillet, l'agenda initial reste inchangé et focalisé sur la formation des acteurs des bassins de la Moa/Makona et Mano.
- Le vendredi 20 juillet, l'agenda reste inchangé ; la matinée est consacrée à la suite et fin de la formation ; l'après-midi, reste inchangé et portera sur les échanges de synergie et perspectives. Deux heures supplémentaires seront consacrées à l'examen et la validation du rapport d'étude consolidé.
- La quatrième Assemblée Générale du Comité transfrontalier du bassin de la Mano se tiendra le vendredi 20 juillet entre 12h et 15h.

L'agenda révisé est ci-joint.

### **2.2. VALIDATION DE L'ETUDE**

La présentation du rapport a été fait le mercredi 13 juillet 2018 par Mr Anthony DAVIES et s'articulait autour des points suivants : Introduction, la stratégie, la méthodologie, les résultats atteints et les recommandations.

Il a souligné les difficultés rencontrées au cours de sa mission : le temps des entretiens avec les différents groupes cibles n'était pas adéquat, les informations liées à la cartographie de la zone d'étude n'étaient pas disponibles et la durée de la mission sur le terrain était de 15 jours ce qui était insuffisant.

Suite à cette présentation, les participants ont fait des observations et des suggestions ; demande des éclaircissements en vue d'enrichir le rapport. Il s'agit, entre autre

Observations d'ordre général :

- La structuration du rapport/canevas manque de cohérence ; d'articulation entre les différentes parties ;
- La méthodologie ne contient pas toute la démarche logique ;
- Le rapport n'est pas conforme aux termes de références de l'étude ;
- Les images et cartes de la zone de l'UFM ne figurent pas dans le rapport ;
- Les résultats des entretiens avec les groupes cibles ne sont pas clairement mentionnés dans le rapport

Observations d'ordre spécifique :

Chaque délégation a fait ses remarques et suggestions y compris les fautes grammaticales sur les différentes sections du rapport : préambule, le contexte, les objectifs, les résultats atteints, méthodologie, les actions concrètes et les recommandations.

Un canevas de rapport a été proposé par l'atelier au consultant :

- La présentation de la zone de l'étude ;
- Etat des lieux de l'exploitation des mines et de ressources pour l'énergie ;
- L'analyse des effets et impacts de l'exploitation minière sur les ressources en eau et ressources connexes ;
- Les recommandations, mesures et actions concrètes et en fin ;
- La feuille de route pour la gestion, prévention des effets et impacts

Le consultant a apporté des éléments de réponses et remercié les participants pour leur contribution. Il devrait prendre en compte toutes les observations et suggestions en vue de produire un nouveau rapport suivant le canevas adopté.

Le consultant a présenté la nouvelle version du rapport et qui a été validée par l'atelier le vendredi après-midi.

Une équipe de lecture a été constituée de deux représentants par pays ( le point focal du projet BRIDGE et un membre désigné de la plateforme), de l'UFM et de l'UICN pour faire une dernière revue de la nouvelle mouture proposée par le consultant dans un délai de deux semaines après réception dudit rapport.

---

## **2.3. FORMATION SUR LE PARTAGE DES BENEFICES LIEES A L'EAU**

---

La formation s'est tenue sur deux (02) jours à savoir les 19 et 20 juillet 2018. Elle s'est déroulée sous forme de présentations en plénières suivies d'échanges portant sur (i) les **concepts et principes généraux** de partage des bénéfices ; (ii) **l'identification des parties prenantes ; l'amélioration du partage des bénéfices et les opportunités d'amélioration des bénéfices** et sous formes de travaux de groupes sur (iii) l'application des principes de partage de bénéfices dans les bassins fictifs présentant les mêmes enjeux que les bassins de Moa/Makona ou Mano de l'UFM.

Au cours de la formation, une grande place a été donnée aux exercices avec jeu de rôle.

Avec l'assistance du Secrétariat Général de l'UFM, l'équipe d'encadrement était composée de :

- **Jerome Koundono**, Expert UICN-PACO \_ Ouagadougou ;
- **Sandrine SANKARA/BASSONON**, Coordinatrice régionale du Projet BRIDGE, UICN \_ Ouagadougou.

### 2.3.1. Présentations en plénière

- ▶ **Enjeux liés à la gestion des ressources en eau transfrontalières et gouvernance** : cette présentation, introductive à la session de formation, faite par Mr Abdoulaye DOUMBIA , de l'UFM. Son intervention ; il a rappelé que parmi les nombreux défis du développement durable, l'accès à l'eau figure parmi les plus cruciaux, tant la ressource est vitale. Concernant les enjeux liés aux eaux transfrontalières de la région de l'UFM, la gestion des bassins transfrontaliers de l'UFM laisse apparaître de nombreuses faiblesses notamment en matière réglementaire, institutionnel, de planification du développement, de la mise en valeur et suivi des ressources naturelles en général. A ce jour, les progrès réalisés en gouvernance la mise en place des comités locaux du bassin de la Mano en Sierra Leone ; au Liberia ; en Guinée et la mise en place du comité transfrontalier ; l'adoption d'une vision partagée pour les fleuves Mano et Makona , le processus de mise en place d'un organe de gestion des bassins transfrontaliers avec l'appui de la CEDEAO ; l'option d'une structure opérationnelle de gestion et de mise en valeur des bassins transfrontaliers avec une autonomie administrative et de gestion ancré au Secrétariat Général de l'UFM «Office de Gestion des Bassins Fluviaux Transfrontaliers de l'UFM ».

- ▶ **Partage des bénéfices liés à l'eau**

Cette présentation a été faite par Mr Jérôme Koundounou assisté de Mme Sandrine Sankara Bassonon. Avant le début de la formation, les participants ont exprimé leurs attentes.

La présentation était articulée autour des éléments suivants : le partage des bénéfices dans le contexte du programme BRIDGE, l'identification des différents types de bénéfices et La prise en compte des diverses parties prenantes pour un partage équitable.

- Le partage des bénéfices est une approche pour atteindre des résultats gagnant-gagnant, pour des parties prenantes multiples dans un bassin ; notamment dans le cadre de la gestion intégrée des ressources en eau transfrontalières, la coopération entre les parties prenantes qui partagent la ressource Institutions pour la gouvernance des eaux partagées. Les principes du partage des bénéfices reposent sur une nouvelle façon d'envisager la répartition de l'eau, par le biais de la

répartition des bénéfices tirés de l'eau. Il s'agit de partager les bénéfices de l'utilisation de l'eau, plutôt que les volumes de répartition de l'eau.

- l'identification des différents types de bénéfices issus de l'eau : les bénéfices directs quantifiables ou mesurables sont les **bénéfices environnementaux** (bénéfices offerts pour le fleuve et ses écosystèmes) et **bénéfices économiques** (bénéfices obtenus qui sont issus du fleuve). Les bénéfices indirects et intangibles qui sont qualitatifs ce sont les **bénéfices politiques** (bénéfices tirés en évitant les coûts grâce au fleuve) et **les bénéfices créés au-delà du fleuve par exemple une plus grande coopération dans d'autres domaines**. Cette typologie utilisée par BRIDGE permet aux pays riverains de recadrer l'utilisation de l'eau dans des bassins partagés comme un ensemble de problématiques et d'opportunités, capable de produire des bénéfices accrus par le biais de la coopération à l'échelle du bassin.
- La prise en compte des diverses parties prenantes pour un partage équitable. Les parties prenantes sont catégorisés en 3 groupes : les **usagers** de l'eau (ceux qui tirent des bénéfices, ou subissent des impacts), les **gestionnaires et les décideurs**, les **représentants des intérêts** des utilisateurs de l'eau, les différents secteurs (agriculture, mines, environnement, etc.), les individus, groupes, organisations, institutions et les Secteurs public/privé, formel/informel. Les parties prenantes internes sont celles ayant des responsabilités directes dans la conception, le financement et la mise en œuvre de la gestion du bassin. Toutes les autres parties prenantes sont externes et peuvent être primaires ou secondaires. L'avantage d'identifier toutes les parties prenantes : tous les bénéfices et les coûts sont identifiés, les impacts sur la répartition peuvent être évalués, il y a plus d'équité, personne n'est laissé pour compte.
- ▶ Une seconde présentation sur l'estimation du partage des bénéfices dans laquelle le formateur a introduit les notions de l'estimation et de la répartition dans le contexte du partage des bénéfices, développé les méthodes d'estimation des bénéfices (et des coûts) variant selon le type de bénéfices, expliqué les approches relatives à la répartition des bénéfices et les mécanismes de compensation pour atteindre l'atteindre l'équité. Il a conclu que les méthodes d'estimation qui incluent les consultations avec les usagers de l'eau auront des résultats plus fiables et équitables, seront davantage acceptés.

### 2.3.2. Travaux de groupes

Des **travaux de groupe** avec *jeu de rôle* ont été organisés pour mieux assimiler les concepts développés au cours des différentes présentations.

**Exercice 1 Partage des bénéfices et identification des parties prenantes** Un exercice pratique portant le bassin fictif de Takong et situé entre deux pays (AKINONIA et KONFUNDESIA) sur l'identification des bénéfices partagés entre les deux pays et l'identification des parties prenantes de chaque pays. Cet exercice a permis aux acteurs de mieux assimiler les concepts et les principes développés.

**Exercice 2 utilisation des outils BOAT pour l'estimation du partage des bénéfices** dans le bassin fictif de Takong par une analyse pluripartite des scénarios d'accroissement des bénéfices. Un scénario sans coopération et l'autre avec coopération (opportunités de partage des bénéfices) ont été développés au cours de l'exercice. Il ressort que dans les deux pays, dans un **scénario de non-coopération**, le **nombre d'impacts négatifs** sur les parties prenantes sectorielles **dépasse le nombre d'impacts positifs**. Les parties prenantes en tant que groupe, en Akinonia et au Konfundésia, subissent un plus grand nombre d'impacts négatifs issus de la réalisation des différents projets en cas de non-coopération. Dans les deux pays, dans un **scénario de coopération**, le **nombre d'impacts positifs sur les parties prenantes sectorielles s'équilibre avec, ou dépasse, le nombre d'impacts négatifs**.

### 2.3.3. EVALUATION DE LA FORMATION :

Une évaluation pratique des connaissances des participants a été faite à la fin de la formation.

---

## 2.4. SESSION DU COMITE TRANSFRONTALIER

---

La 4<sup>ème</sup> Session du Comité Transfrontalier s'est tenue le vendredi 20 Juillet 2018 sous la direction du Président du Comité, M. Umaru ROGERS.

L'occasion a été donnée aux plateformes de s'exprimer en faisant le point des initiatives menées

---

## 2.5. SYNERGIES AVEC LES AUTRES INITIATIVES EN COURS ET PERSPECTIVES

---

La synergie entre le projet BRIDGE et le projet FEM « **conservation des écosystèmes et gestion des ressources en eau internationales** » ainsi que le processus de mise en place d'un organisme bassin de l'UFM de la CEDEAO a été discutée. L'apport du projet BRIDGE aux autres initiatives est que la construction de la gouvernance à la base et le diagnostic transfrontalier des bassins de la Makona et la Mano qui va alimenter le même processus pour les bassins de cavally ; liltle et great scarcies la base e

Concernant les perspectives du projet BRIDGE ; les acteurs ont proposé des actions locales qu'ils pourraient mettre en œuvre et qui porteraient , entre autre, sur la sensibilisation des parties prenantes sur les problèmes environnementaux vécues par es communautés vivant dans les deux bassins notamment, la pollution des eaux et la dégradation des sols par les orpailleurs, la déforestation et dégradation des têtes de sources du bassin de la Mano par les activités de production de charbon de bois.

---

## SUGGESTIONS POUR LES ACTIONS FUTURES

---

<b>PAYS</b>	<b>proposition</b>	<b>commentaires</b>
<b>Guinée</b>	Protection des têtes de sources des fleuves Mano et Moa, Restitution du contenu de la formation sur le partage des bénéfiques en ressources en eau et la protection des bassins de la Mano/Moa/Makona. Vulgarisation des textes réglementaires sur la gestion des bassins et prévention des conflits liés à la gestion transfrontalière de l'eau.	Déforestation et dégradation des sols au niveau des têtes de sources. A l'intention des leaders communautaires frontaliers entre les trois pays. Méconnaissance des textes et articles des code : de l'eau, environnement et Mines
<b>Liberia</b>	Sensibilisation et éducation des orpailleurs sur la pollution des eaux	Dégradation des sols et de la qualité de l'eau dues aux pratiques des orpailleurs
<b>Sierra Leone</b>	Sensibilisation et éducation des orpailleurs sur la pollution des eaux	Dégradation des sols et de la qualité de l'eau dues aux pratiques des orpailleurs
<b>MRU</b>	Proposition de dialogue sur la gouvernance de l'eau sur le bassin de St Paul partage par la Guinée et le Liberia	Le fleuve st paul prend sa source dans les paysages forestiers de Ziama et draine la foret de Diecke. Ce fleuve est aménagé au Liberia avec des infrastructures hydroélectriques et ne fait pas partie du projet FEM
	Sensibilisation et éducation des communautés riveraines le partage des bénéfiques liés au fleuve Mano et Makona en Guinée ; Liberia et Sierra Leone	Conflit d'usage sur certaines portions des cours d'eau entre les communautés riveraines vivant de part et d'autre part du fleuve et des frontières territoriales

## **CEREMONIE DE CLOTURE**

Le mot de clôture a été lu par M. Christian Jallah, coordinateur résident de l'UFM ; au Liberia, qui au nom de Son Excellence Madame la Secrétaire Générale de l'UFM a remercié les acteurs, les pays et l'UICN pour le les sessions techniques et les outils développés pour une meilleure gestion et une bonne coopération dans les bassins de la Mano et de la Moa/Makona.